



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ADAGE 4.0 - Guide pass Culture

Direction **GE**nérale de l'**EN**seignement **SCO**laire – DGESCO - Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Direction des **S**ystèmes d'**IN**formation – DSI - Rectorat de Versailles

SAS *pass Culture*

Préambule

L'application ADAGE (Application Dédiée A la Généralisation de l'Education artistique et culturelle), ouverte à l'ensemble de la communauté éducative, constitue un outil de diagnostic et de pilotage sur temps scolaire de l'éducation artistique et culturelle à toutes les échelles territoriales. ADAGE donne en effet accès à une photographie du parcours d'éducation artistique et culturelle dans les académies et favorise ainsi la mise en place de politiques territoriales conjointes et concertées.

Outil de gestion et de recensement, elle permet de générer un appel à projets cadre et de recenser l'ensemble des actions menées dans le champ de l'éducation artistique et culturelle.

Outil de formation et d'information, elle donne à voir l'ensemble des cadres institutionnels et territoriaux dans lesquels s'inscrivent les dispositifs proposés à la communauté éducative et donne accès aux textes de référence et documents ressource qui permettent une meilleure connaissance et diffusion des problématiques relatives à l'EAC.

Outil de coopération, elle permet de formaliser le volet culturel des projets d'école et d'établissement, de favoriser la circulation des informations, la mise en place de projets inter degrés, inter établissements et de contribuer ainsi aux dynamiques territoriales et à la valorisation du travail mené par les équipes pédagogiques et partenariales.

Le pass Culture est une mission de service public portée par le ministère de la Culture qui vise le renforcement et la diversification des pratiques culturelles de jeunes. Ce dispositif permet d'octroyer l'accès, l'année des 18 ans, à une application dotée de 300€ pendant 24 mois pour découvrir et réserver selon des propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.). Le 21 mai 2021, le Président de la République a annoncé l'ouverture d'un pass Culture applicable aux collégiens dès la classe de 4^{ème} et aux lycéens. Il est le résultat de l'association entre les ministères en charge de l'éducation nationale et de la culture.

Ce pass Culture scolaire est un dispositif majeur et innovant en matière d'EAC. Il permet aux équipes pédagogiques de financer des actions d'EAC pour leurs classes, de la 4^e à la terminale et de contribuer à la construction d'un parcours d'EAC cohérent pour chaque jeune, avec pour objectif à terme une participation autonome éclairée à la vie artistique et culturelle. Les établissements scolaires procèdent à la réservation, le suivi et la gestion des propositions collectives pass Culture grâce à l'application ADAGE.

Les dotations de la part collective du « pass Culture » sont calculées, pour chaque établissement, au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans chaque niveau d'enseignement concerné à partir du montant par élève indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Collège		CAP	Lycée		
Niveau de classe	4 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	Seconde	1 ^{ère}	Terminale
Montant par élève	25 euros	25 euros	30 euros	30 euros	20 euros	20 euros

Ce document s'adresse aux **chefs d'établissement** et aux **rédacteurs de projets**.

Versions

Version	Date	Auteur	Modification	Validation	date
4.0	23/12/2021	DSI Versailles	Ouverture de pass Culture dans ADAGE	DGESCO MEAC	12/2021

Table des matières

1	Profils et accès	5
1.1	Chef d'établissement	5
1.2	Rédacteur de projets	5
2	Interactions ADAGE / pass Culture	6
2.1	Détail des accès dans ADAGE.....	6
2.1.1	Tous profils.....	6
2.1.2	Rédacteur de projet	6
2.1.3	Chef d'établissement	6
3	Prérequis.....	6
3.1	Rédacteur de projet	6
3.1.1	Devenir « rédacteur de projet ».	6
4	Accès aux offres pass Culture dans ADAGE	7
4.1	Ressources > partenaires culturels	7
4.1.1	Mode liste	7
4.1.2	Mode cartographie	7
4.2	Ressources > Offres pass Culture.....	8
4.3	Préréservation d'une offre pass Culture.....	9
4.4	Classes éligibles.....	10
4.5	Association d'une offre pass Culture à un projet ou une action	11
4.5.1	Constitution des groupes-classes	11
4.5.2	Appel à projets.....	12
4.5.3	Recensement	13
4.6	Suppression d'un projet ou d'une action avec une offre pass Culture associée	14
4.6.1	Exemple de suppression d'un enseignement artistique avec des actions pass Culture associées	14
4.7	Annulation d'un projet ou d'une action avec une offre pass Culture associée	15



5	Suivi des actions pass Culture.....	16
5.1	Présentation.....	16
5.1.1	Détail d’affichage d’une action pass Culture	17
5.2	Suivi budgétaire	18
5.2.1	Budget prévisionnel	18
5.2.2	Budget définitif	18
5.3	Détail des statuts et actions possibles dans ADAGE pour une offre pass Culture.....	19
5.3.1	Préserver	19
5.3.2	Réserver	19
5.3.3	Annuler par l’établissement.....	20
5.3.4	Consommé	20
5.3.5	Annulé par le partenaire	20
5.3.6	Détacher une action.....	20

Annexes

A.	Mon compte	21
A.A.	Demande d’accès.....	21
A.B.	Décision du gestionnaire	22
B.	Menu Etablissement > Utilisateurs.....	23
B.A.	Ajout d’un utilisateur	23

1 Profils et accès

1.1 Chef d'établissement

Ce profil est attribué de droit aux personnels identifiés comme personnels de direction dans l'annuaire académique.

Accès en **écriture** :

- Préréservation d'une offre
- Recensement
 - Ajouter/supprimer une ou plusieurs actions pass Culture aux projets/actions
- Appel à projet
 - Ajouter/supprimer une ou plusieurs actions pass Culture aux projets
- Suivi pass Culture
 - Réserver
 - Annuler
 - Détacher

Accès en **lecture** :

- Consultation des offres pass Culture.

1.2 Rédacteur de projets

Ce profil est attribué par un chef d'établissement à l'un des personnels de l'établissement scolaire ou bien il faut en faire la demande via « Mon compte »

Accès en **écriture** :

- Préréservation d'une offre
- Recensement
 - Ajouter/supprimer une ou plusieurs actions pass Culture aux projets/actions
- Appel à projet
 - Ajouter/supprimer une ou plusieurs actions pass Culture aux projets

Accès en **lecture** :

- Suivi pass Culture
- Consultation des offres pass Culture.

2 Interactions ADAGE / pass Culture

2.1 Détail des accès dans ADAGE

2.1.1 Tous profils

Tout utilisateur ayant accès à ADAGE, peut consulter la liste des offres pass Culture :

- A partir de l'annuaire et de la cartographie des partenaires culturels (menu Ressources > Partenaires culturels), pour plus de détail [voir la section « Ressources > Partenaires culturels » de ce guide](#) ;
- A partir du moteur de recherche pass Culture (menu Ressources > Offres pass Culture), pour plus de détail [voir la section « Ressources > Offres pass Culture » de ce guide](#).

2.1.2 Rédacteur de projet

En plus des actions citées ci-dessus, avec un profil « **rédacteur de projet** », l'utilisateur peut dans ADAGE :

- « **Préserver** » une offre pass Culture ;
- Associer cette offre à un projet de l'appel à projets, un enseignement artistique, un projet d'éducation artistique et culturelle, une action culturelle ou un événement culturel.

Le rédacteur de projet ne peut associer **que les offres qu'il a lui-même préservées** et uniquement dans **l'établissement associé à son profil de rédacteur** (certains personnels sont « rédacteur de projet » dans plusieurs établissements scolaires).

2.1.3 Chef d'établissement

En plus des actions possibles pour les rédacteurs de projets, les « **chefs d'établissement** » peuvent, dans ADAGE, **gérer le budget et les statuts des offres** dans la page « **Suivi pass Culture** » (menu « **Etablissement** »), pour plus de détail [voir la section « Détail des actions possibles depuis le Suivi pass Culture » de ce guide](#).

3 Prérequis

3.1 Rédacteur de projet

Afin de pouvoir « **préserver** » une offre pass Culture dans ADAGE et pour pouvoir l'associer à un projet ou une action, si vous n'êtes pas « **chef d'établissement** » alors **vous devez être rédacteur de projet** pour l'établissement pour lequel vous voulez faire la préservation.

3.1.1 Devenir « rédacteur de projet ».

Pour devenir rédacteur de projet pour un établissement, vous devez en faire la demande via le menu « **Mon compte** » dans l'application ADAGE ([voir annexe A de ce document](#)).

Il est aussi possible que le « **chef d'établissement** » attribue ce profil directement à un personnel de son établissement ou à une personne externe ([voir annexe B de ce document](#)).

4 Accès aux offres pass Culture dans ADAGE

Pour consulter les offres éligibles à la part collective du pass Culture, vous pouvez :

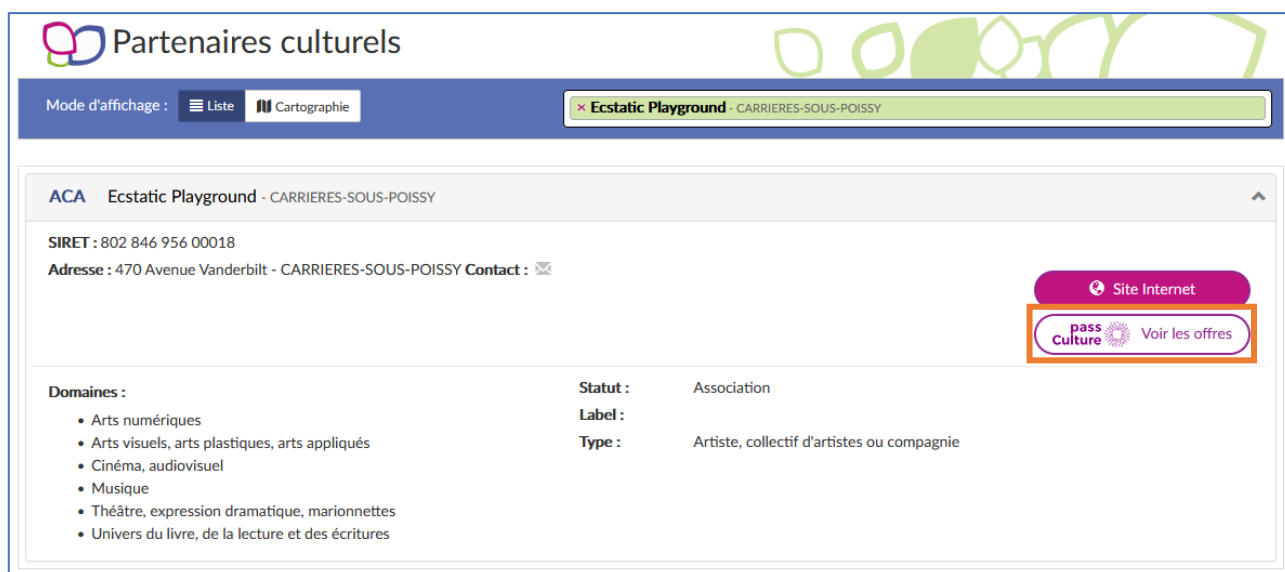
- Consulter l'annuaire et la cartographie des partenaires culturels : « **Ressources > partenaires culturels** ».
- Consulter le moteur de recherche des offres pass Culture : « **Ressource > Offres pass Culture** ».

4.1 Ressources > partenaires culturels

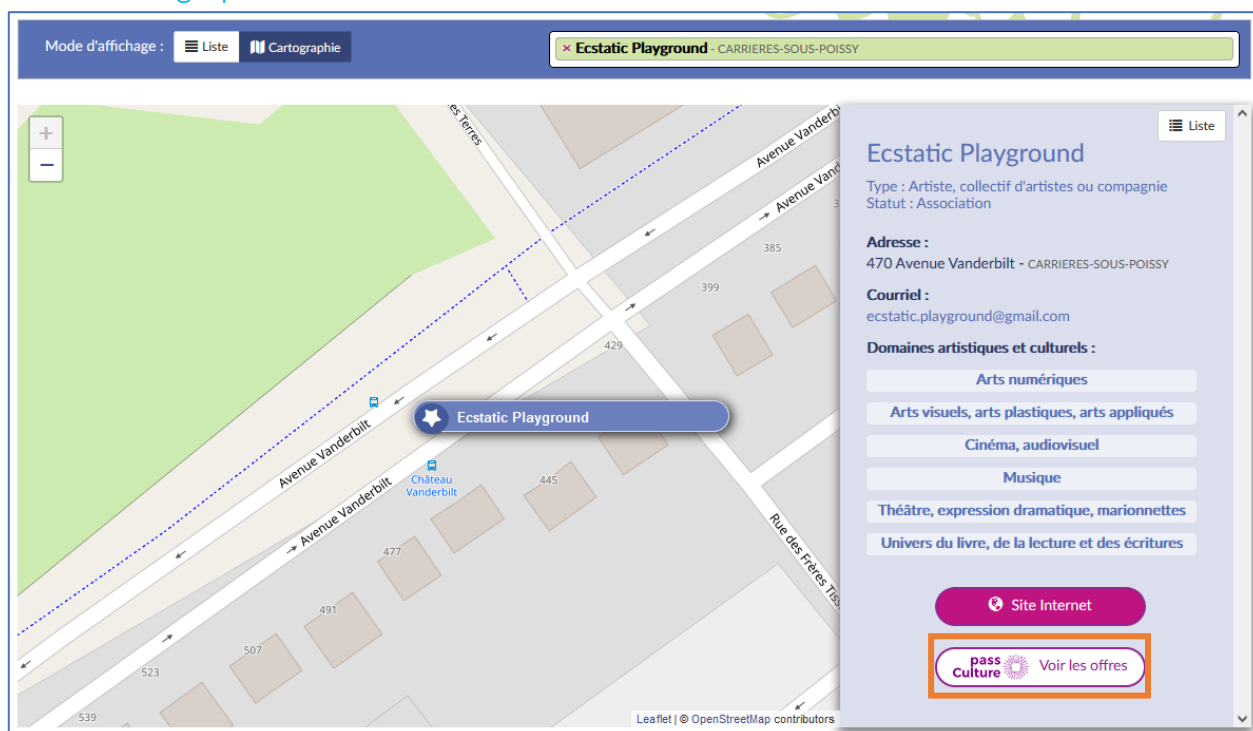
Pour accéder aux offres d'un partenaire, vous pouvez cliquer sur le lien disponible dans sa fiche.



4.1.1 Mode liste



4.1.2 Mode cartographie

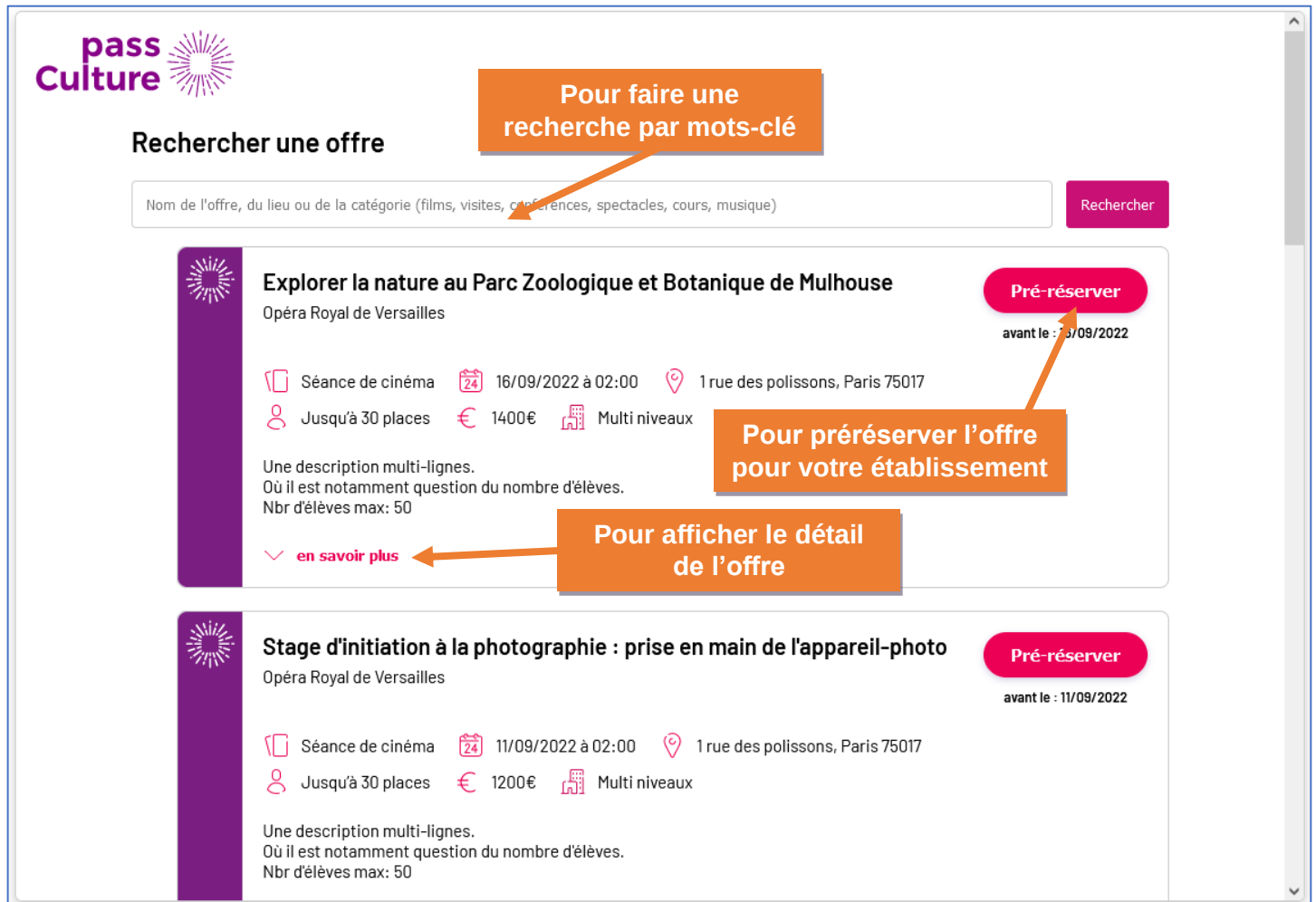


Mode cartographie

4.2 Ressources > Offres pass Culture



Depuis la page « **Offres pass Culture** » vous pouvez consulter toutes les offres éligibles à la part collective du pass Culture.



Données de démonstration.

La recherche se fait par mots-clés.

Le bouton « **Pré-réserver** » n'est disponible que pour les profils « **rédacteur de projet** » et « **chef d'établissement** ».

ATTENTION : une offre pass Culture ne peut être associée qu'à un seul projet ou action pour un même établissement.

Une offre pass Culture ne peut être associée à un projet ou une action que par le rédacteur de projet l'ayant pré-réservée ou par le chef d'établissement.

4.3 Préréservation d'une offre pass Culture

Les rédacteurs de projet et les chefs d'établissement sélectionnent une offre et l'associent à leur établissement scolaire en cliquant sur le bouton « **Pré-réserver** » de l'offre ([voir section « Consultation des offres des partenaires culturels dans ADAGE » de ce guide](#)).

Rechercher une offre



Explorer la nature au Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse

Opéra Royal de Versailles

Données de démonstration.

Un message s'affiche pour prévenir l'utilisateur qu'il doit associer cette offre pass Culture dans le Recensement pour qu'ensuite le chef d'établissement puisse réserver cette offre ([voir section « Réserver » de ce guide](#)).

Information

Votre préréservation a été effectuée avec succès !

Pour que votre chef d'établissement puisse la valider, rendez-vous dans la rubrique **Recensement** pour rattacher votre offre à un **enseignement artistique**, un **projet**, une **action** ou un **événement culturel**.

L'offre est ensuite affichée avec le statut « **Pré-réservé** » dans la page.



Explorer la nature au Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse

Opéra Royal de Versailles

Vous devez associer l'offre pass Culture à un enseignement artistique, un projet d'éducation artistique et culturelle, une action culturelle ou un événement culturel ([voir section « Association d'une offre pass Culture à un projet ou une action » de ce guide](#)).

L'offre pass Culture est aussi visible dans le « **Suivi pass Culture** » de votre établissement ([voir section « Suivi des actions pass Culture » de ce guide](#)).

Un courriel d'information est envoyé au chef d'établissement au moment de la préreservation. Le rédacteur de projet ayant fait la préreservation est en copie.

Madame, Monsieur,

Une nouvelle préreservation pass Culture a été effectuée pour votre établissement.

Offre : **Explorer la nature au Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse**

Date : le 16/09/22 à 02:00

Préreservée par **M. Reda Khteur**

Attention !

Cette action pass Culture doit d'abord être associée à un enseignement artistique, un projet, une action ou un événement culturel dans ADAGE (recensement). Vous pourrez ensuite confirmer la réservation.

Vous avez jusqu'au **16/09/22 à 01:00** pour confirmer cette réservation. Dans le cas contraire, elle sera automatiquement annulée.

Retrouvez toutes les informations concernant cette préreservation sur votre page de suivi pass Culture au sein de l'application ADAGE.

Ceci est un message automatique généré par l'application ADAGE. Merci de ne pas y répondre.

Données de démonstration.

4.4 Classes éligibles

Rappel : seules les classes de la 4^{ème} à la terminale ou de niveau équivalent (voir tableau ci-dessous) peuvent être associées à des actions pass Culture.

Mef Bcp 4	Libelle Mef 4	MEF4 Lib L	Code DGESCO_GPE1	Code DGESCO_GPE2
2114	4EME AES	4EME D'AIDE ET DE SOUTIEN	Collège	Autres
2115	4EMES GENE	4EMES GENE (nc 4E AES)	Collège	4EMES GENE
2116	3EMES GENE	3EMES GENERALES	Collège	3EMES GENE
2117	3EME INSERT	3EME D'INSERTION	Collège	Autres
2211	2NDE G&T-BT	2NDE GENE & TECHNO YC BT	Lycée pré-bac	2NDE G&T-BT
2212	1ERE G&T-BT	1ERE GENE & TECHNO YC BT	Lycée pré-bac	1ERE G&T-BT
2213	TERM G&T-BT	TERMINALE GENE & TECHNO YC BT	Lycée pré-bac	TERM G&T-BT
2311	CAP 1 AN	CAP EN 1 AN	Lycée professionnel	CAP 1 AN
2320	CAP 2 ANS	CAP EN 2 ANS	Lycée professionnel	CAP EN 2 ANS
2321	1CAP2	CAP EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	Lycée professionnel	1CAP2
2322	2CAP2	CAP EN 2 ANS : 2EME ANNEE	Lycée professionnel	2CAP2
2381	2NDE PRO3	BAC PRO 3 ANS : 2NDE PRO	Lycée professionnel	2NDE PRO3
2382	1ERE PRO3	BAC PRO 3 ANS : 1ERE PRO	Lycée professionnel	1ERE PRO3
2383	TERM PRO3	BAC PRO 3 ANS : TERMINALE PRO	Lycée professionnel	TERM PRO3
2433	4E SEGPA	4EME SEGPA	SEGPA	SEGPA
2434	3E SEGPA	3EME SEGPA	SEGPA	SEGPA

4.5 Association d'une offre pass Culture à un projet ou une action

4.5.1 Constitution des groupes-classes

Lors de la saisie des groupes-classes dans un projet ou une action, il faut renseigner **séparément** les « élèves-bénéficiaires-du-pass » des autres élèves associés au même projet ou action mais ne bénéficiant pas du pass Culture.

Ils doivent être renseignés **dans le même projet mais dans des groupes-classes différents**.

En effet, seuls les groupes-classes ne contenant **QUE** des élèves éligibles aux actions pass Culture pourront être associés à ces offres. Les groupes-classes « mixtes » (contenant au moins un élève d'un niveau non éligible) ne seront pas visibles.

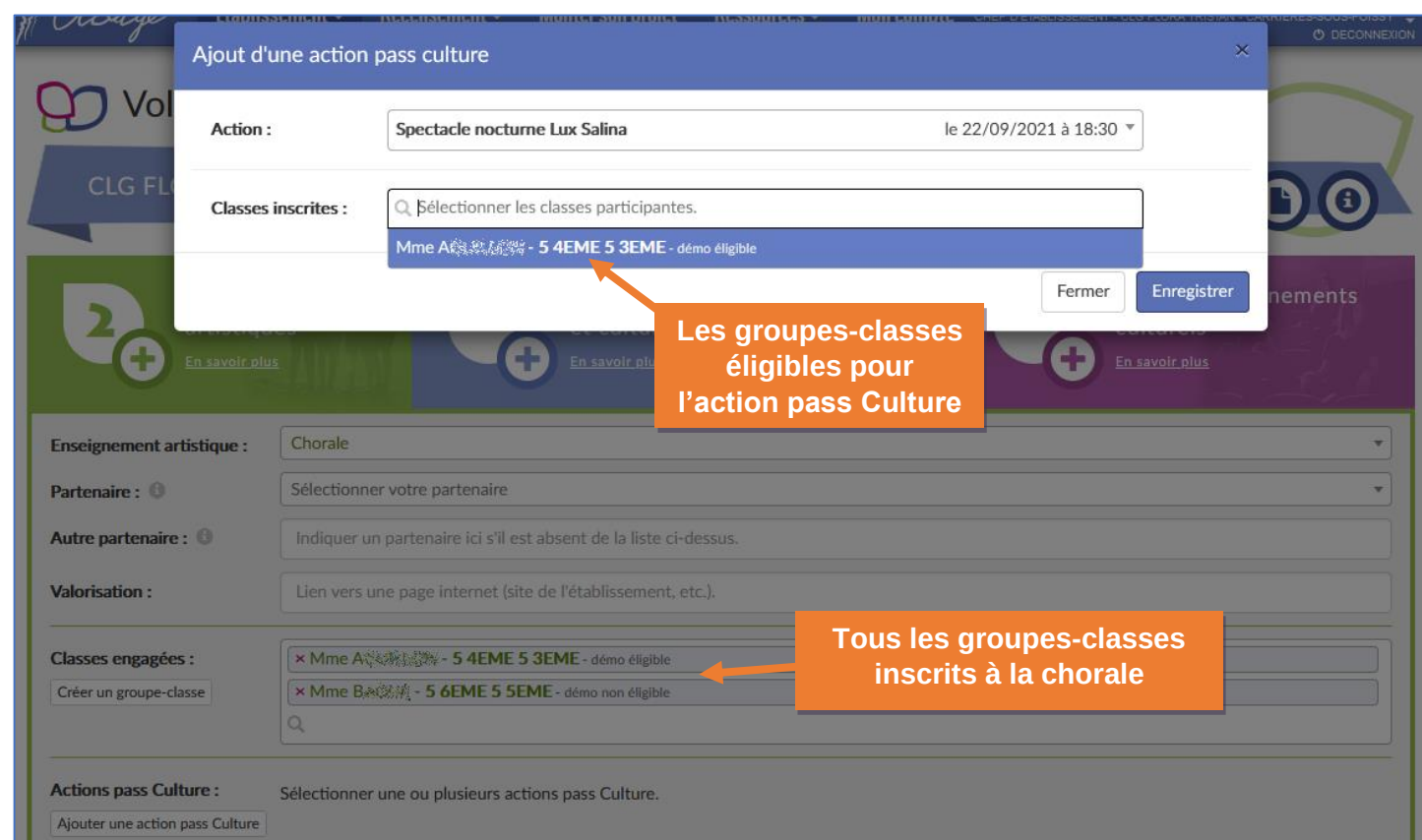
4.5.1.1 Exemple de constitution de groupes-classes.

Des 6èmes, des 5èmes, des 4èmes et des 3èmes participent à la chorale. Ils sont déclarés dans des groupes-classes différents sur le critère de l'accès au pass Culture :

- Mme A : les éligibles
- Mme B : les non-éligibles.

A l'ajout de l'offre pass Culture, ADAGE affiche uniquement les groupes-classes de niveaux éligibles au pass Culture. Ici, seul le groupe de Mme A est visible (voir copie d'écran ci-après).

Le financement du stage pour les 6èmes et les 5èmes doit donc se faire par un autre biais.



Ajout d'une action pass culture

Action : Spectacle nocturne Lux Salina le 22/09/2021 à 18:30

Classes inscrites : Sélectionner les classes participantes.

Mme A - 5 4EME 5 3EME - démo éligible

Fermer Enregistrer

Les groupes-classes éligibles pour l'action pass Culture

Enseignement artistique : Chorale

Partenaire : Sélectionner votre partenaire

Autre partenaire : Indiquer un partenaire ici s'il est absent de la liste ci-dessus.

Valorisation : Lien vers une page internet (site de l'établissement, etc.).

Classes engagées :

Créer un groupe-classe

Mme A - 5 4EME 5 3EME - démo éligible

Mme B - 5 6EME 5 5EME - démo non éligible

Tous les groupes-classes inscrits à la chorale

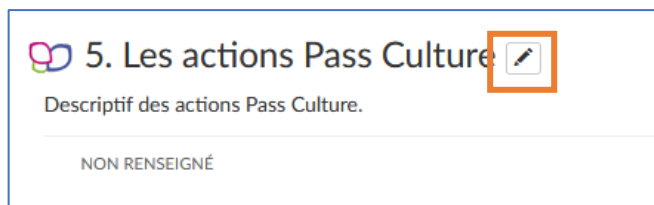
Actions pass Culture : Sélectionner une ou plusieurs actions pass Culture.

Ajouter une action pass Culture

Exemple de présentation des groupes-classes pour les actions pass Culture.

4.5.2 Appel à projets

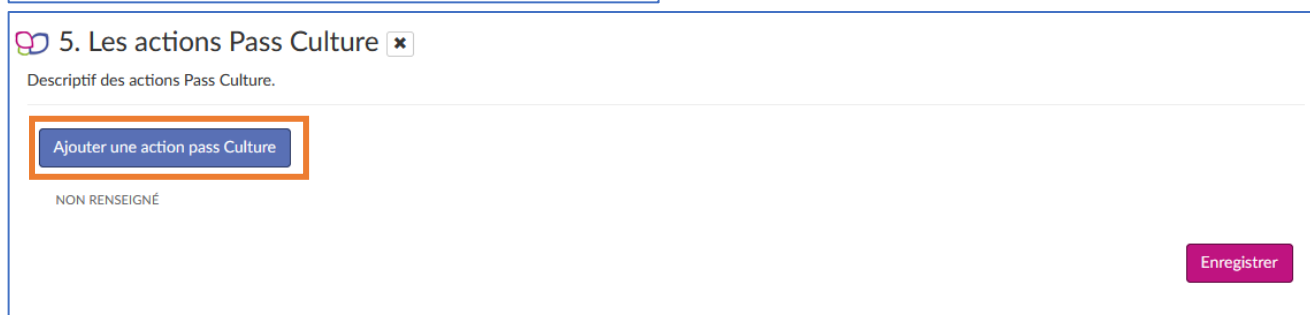
Une étape supplémentaire a été ajoutée au formulaire de saisie d'un projet pour l'appel à projets. Cliquez sur le **crayon** pour modifier l'étape puis sur le bouton « **Ajouter une action pass Culture** ».



5. Les actions Pass Culture 

Descriptif des actions Pass Culture.

NON RENSEIGNÉ



5. Les actions Pass Culture 

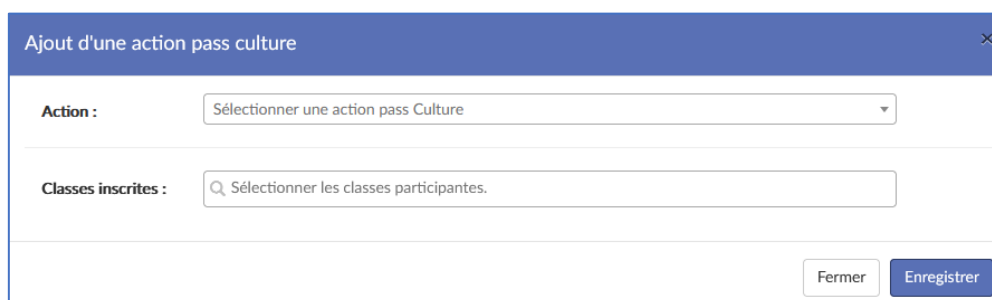
Descriptif des actions Pass Culture.

Ajouter une action pass Culture

NON RENSEIGNÉ

Enregistrer

Vous devez sélectionner une « **action pass Culture** » parmi celles que **vous avez préservées** puis un ou plusieurs **groupes-classes** parmi ceux déjà inscrits au projet ([voir section « Constitution des groupes-classes »](#)). Enfin cliquez sur le bouton « **Enregistrer** » pour valider l'ajout de l'action pass Culture.



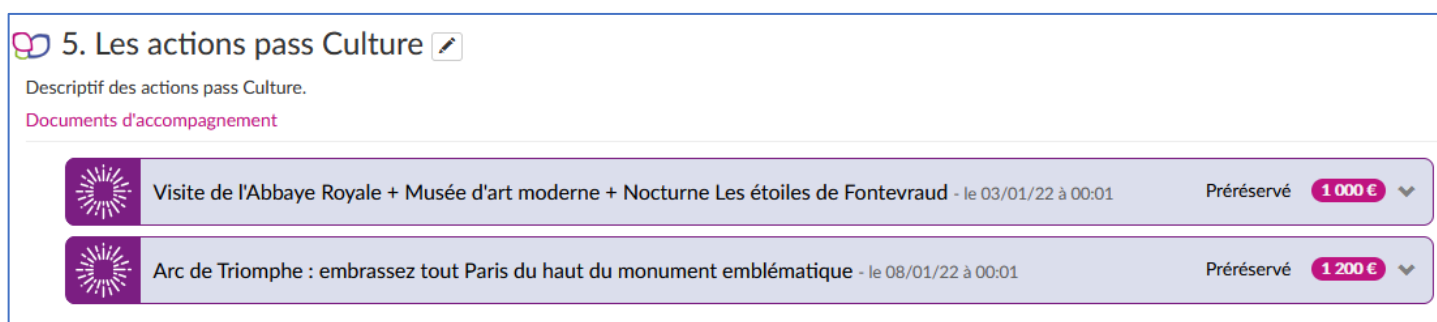
Ajout d'une action pass culture 

Action :

Classes inscrites :

Fermer **Enregistrer**

Vous pouvez ajouter plusieurs actions pass Culture à votre projet.



5. Les actions pass Culture 

Descriptif des actions pass Culture.

Documents d'accompagnement

	Visite de l'Abbaye Royale + Musée d'art moderne + Nocturne Les étoiles de Fontevraud - le 03/01/22 à 00:01	Prépréservé 1 000 € 
	Arc de Triomphe : embrassez tout Paris du haut du monument emblématique - le 08/01/22 à 00:01	Prépréservé 1 200 € 

Données de démonstration.

Au moment de la publication des avis pour la campagne d'appel à projets, toute action pass Culture associée à un projet ayant reçu un avis défavorable sera **automatiquement détachée** du projet. C'est-à-dire qu'elle pourra être associée à une autre action du recensement (voir ci-dessous).

Les projets **validés** sont reportés **automatiquement** dans le recensement.

4.5.3 Recensement

Une offre pass Culture peut être ajoutée à n'importe quel action ou projet saisi dans le recensement :

- Enseignements artistiques

Actions pass Culture : Sélectionner une ou plusieurs actions pass Culture.

Ajouter une action pass Culture

- Projets d'éducation artistique et culturelle

Actions pass Culture : Sélectionner une ou plusieurs actions pass Culture.

Ajouter une action pass Culture

- Actions et événements culturels

Actions pass Culture : Sélectionner une ou plusieurs actions pass Culture.

Ajouter une action pass Culture

Cliquez sur le bouton « **Ajouter une action pass Culture** », sélectionnez une « **action pass Culture** » parmi celles que **vous avez pré-réservées** puis un ou plusieurs **groupes-classes** parmi ceux déjà inscrits au projet ou à l'action ([voir section « Constitution des groupes-classes »](#)). Enfin cliquez sur le bouton « **Enregistrer** » pour valider l'ajout de l'action pass Culture.

Ajout d'une action pass culture

Action : Product 17 le 08/11/2021 à 12:12 ▾

Classes inscrites :

Fermer Enregistrer

Vous pouvez ajouter plusieurs actions pass Culture à votre projet ou action.

Actions pass Culture :

	Visite de la mine Gabe Gottes - le 01/01/22 à 00:01	Pré-réservé 800 € ▾
	Site archéologique : un des plus vieux villages d'Europe (2500 ans avant JC) - le 10/01/22 à 00:01	Pré-réservé 1 200 € ▾

Valorisation 

Exemple de visualisation d'actions pass Culture associées à une action culturelle du recensement – données de démonstration.

Un rappel indique quand une offre pass Culture est associée à un projet ou une action dans le recensement.

Une ou des sorties ou visites culturelles Exposition Barthélémy Togo	46 
Manifestation, journée ou semaine thématique saisie de démonstration d'une action culturelle	 32 

4.6 Suppression d'un projet ou d'une action avec une offre pass Culture associée

Il est possible de supprimer un projet ou une action dans ADAGE, même si une ou plusieurs actions pass Culture lui sont associées.

Les actions pass Culture rattachées à l'élément supprimé ne seront pas modifiées (leur statut restera le même). Elles seront de nouveau disponibles dans la liste des actions à associer pour l'établissement.

4.6.1 Exemple de suppression d'un enseignement artistique avec des actions pass Culture associées

1) Consultation du suivi pass Culture

Actions pass Culture associées à un projet Adage

Enseignement artistique	
- Chorale	
 New offer - le 25/12/2021 à 10:45	Pré-réservé 600 €    
 ma nouvelle offre eac - le 22/01/2022 à 15:00	Pré-réservé 600 €    

Appel à projets

Données de démonstration.

On voit deux actions pass Culture « New offer » et « ma nouvelle offre EAC » associées à un enseignement artistique, leur statut est « **pré-réservé** ».

2) Suppression de l'enseignement artistique dans le recensement

Enseignement artistique

Chorale

Classes engagées :

- 21 4EME - QUATRIEME 1 (4EME1)
- 21 4EME - QUATRIEME 2 (4EME2)

Domaines artistiques et culturels :

- Musique

Actions pass Culture :

 New offer - le 25/12/21 à 10:45	Pré-réservé 600 € 
 ma nouvelle offre eac - le 22/01/22 à 15:00	Pré-réservé 600 € 

Valorisation 

Données de démonstration.

Suppression d'un enseignement artistique

Voulez-vous vraiment supprimer cet enseignement artistique ?

Fermer **Supprimer**

3) Consultation du suivi pass Culture.

Actions pass Culture non associées à un projet Adage

	Offre de démonstration - le 24/12/2021 à 09:30	Annulé par le partenaire 200 €	▼
	New offer - le 25/12/2021 à 10:45	Pré-réservé 600 €	👍 ⚙️ ▼
	ma nouvelle offre eac - le 22/01/2022 à 15:00	Pré-réservé 600 €	👍 ⚙️ ▼

Données de démonstration.

Les actions sont toujours au statut « **pré-réservé** » mais ne sont plus associées à un projet ou une action dans ADAGE.

4) Formulaire de saisie

Elles sont de nouveau disponibles dans la liste des actions pass Culture pouvant être associées dans les formulaires.

Ajout d'une action pass culture ✕

Action : Sélectionner une action pass Culture

Classes inscrites :

New offer	le 25/12/2021 à 10:45
ma nouvelle offre eac	le 22/01/2022 à 15:00

Fermer Enregistrer

Données de démonstration.

4.7 Annulation d'un projet ou d'une action avec une offre pass Culture associée

En cas d'annulation d'un projet ou d'une action, les actions pass Culture associées ne sont **ni dissociées ni modifiées**.

Action Annulée ✕

Une ou des sorties ou visites culturelles
Exposition Barthélémy Togo

Classes engagées :

26 3EME - TROISIEME 1 (3EME1)	
27 3EME - TROISIEME 3 (3EME3)	

Domaines artistiques et culturels :

- Arts visuels, arts plastiques, arts appliqués
- Patrimoine et archéologie

Structures culturelles :

- Musée du Quai Branly - PARIS 7E ARRONDISSEMENT

Piliers de l'EAC :

Rencontrer : **OUI**
Pratiquer : **NON**
Connaître : **OUI**

Actions pass Culture :

	Visite de l'Abbaye Royale + Musée d'art moderne + Nocturne Les étoiles de Fontevraud - le 10/01/22 à 11:25	Pré-réservé 1000 €	▼
---	--	--------------------	---

Valorisation 

Bilan : 

Données de démonstration.

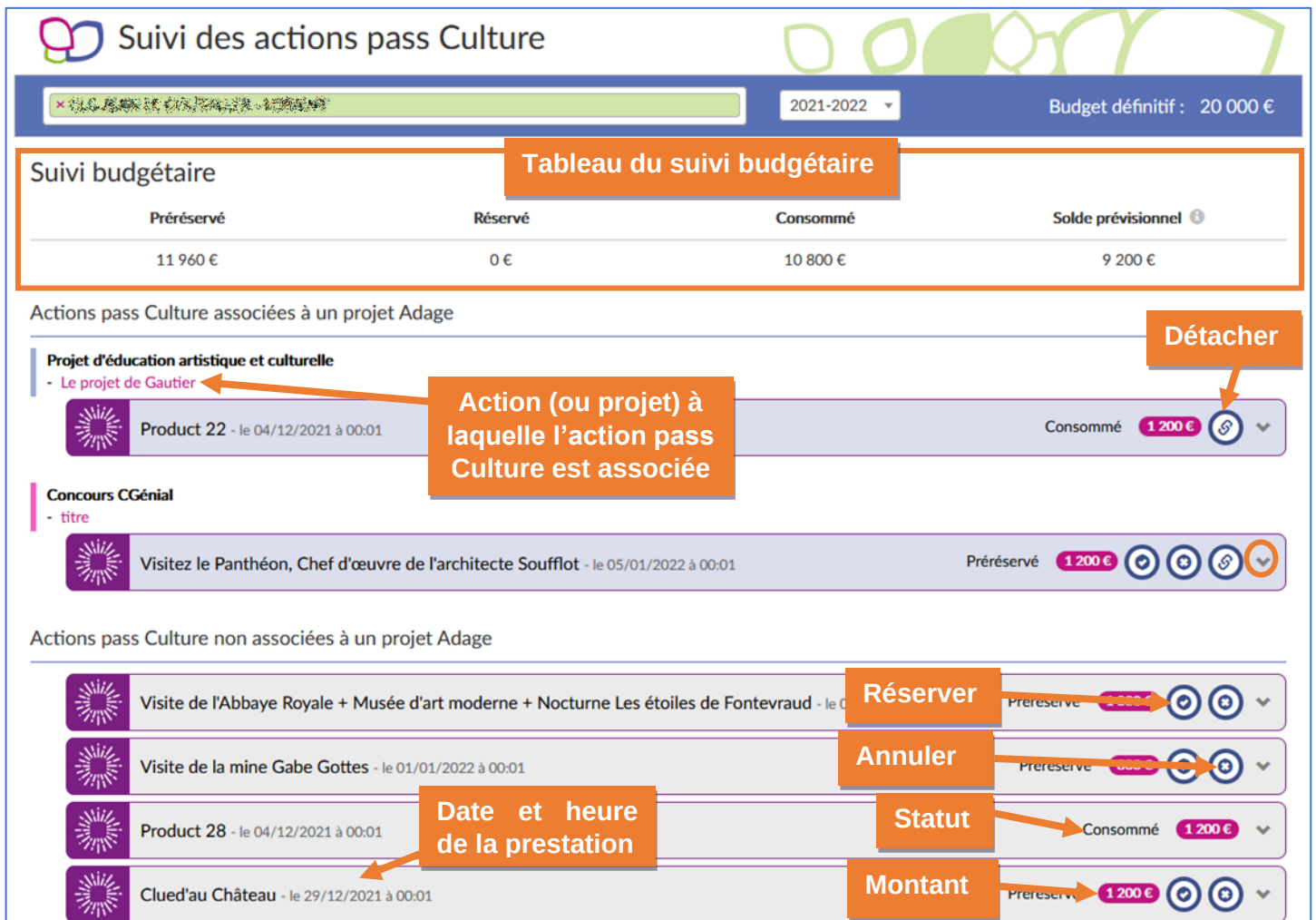
5 Suivi des actions pass Culture

Le « **Suivi pass Culture** » est accessible depuis le menu « **Etablissement** », en écriture aux « **chefs d'établissement** » et en lecture seule aux « **rédacteurs de projet** ».



5.1 Présentation

Les changements de statuts d'une action pass Culture se font via les boutons situés à droite dans le bandeau de l'action pass Culture.



Suivi des actions pass Culture

2021-2022 Budget définitif : 20 000 €

Pré-réservé	Réservé	Consummé	Solde prévisionnel
11 960 €	0 €	10 800 €	9 200 €

Actions pass Culture associées à un projet Adage

Projet d'éducation artistique et culturelle

- Le projet de Gautier**
 - Product 22 - le 04/12/2021 à 00:01 (Consummé 1 200 €) **Détacher**

Concours CGénial

- titre**
 - Visitez le Panthéon, Chef d'œuvre de l'architecte Soufflot - le 05/01/2022 à 00:01 (Pré-réservé 1 200 €)

Actions pass Culture non associées à un projet Adage

- Visite de l'Abbaye Royale + Musée d'art moderne + Nocturne Les étoiles de Fontevraud - le 01/01/2022 à 00:01 (Pré-réserve 1 200 €) **Réserver**
- Visite de la mine Gabe Gottes - le 01/01/2022 à 00:01 (Pré-réserve 1 200 €) **Annuler**
- Product 28 - le 04/12/2021 à 00:01 (Consummé 1 200 €) **Statut**
- Clued'au Château - le 29/12/2021 à 00:01 (Pré-réserve 1 200 €) **Montant**

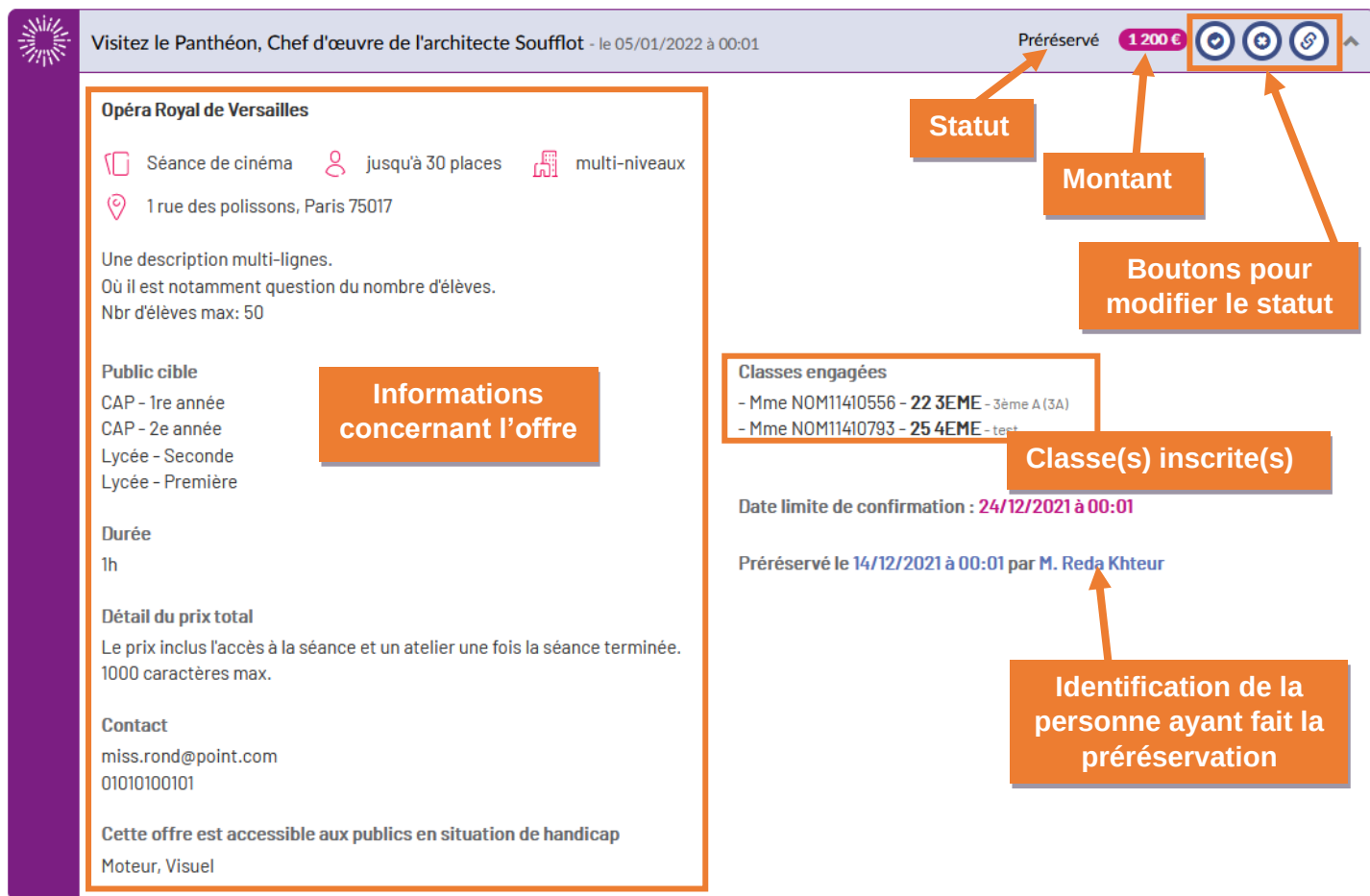
Annotations :

- Action (ou projet) à laquelle l'action pass Culture est associée** : Pointe vers 'Le projet de Gautier'.
- Date et heure de la prestation** : Pointe vers 'le 29/12/2021 à 00:01'.

Données de démonstration.

5.1.1 Détail d’affichage d’une action pass Culture

Un clic sur la ligne d’une action pass Culture affiche le détail de l’offre.



Visitez le Panthéon, Chef d’œuvre de l’architecte Soufflot - le 05/01/2022 à 00:01

Pré-réservé **1 200 €**

Statut (icône statut)

Montant (montant)

Boutons pour modifier le statut (icônes statut)

Opéra Royal de Versailles

Séance de cinéma jusqu’à 30 places multi-niveaux

1 rue des polissons, Paris 75017

Une description multi-lignes.
Où il est notamment question du nombre d’élèves.
Nbr d’élèves max: 50

Public cible

CAP - 1re année
CAP - 2e année
Lycée - Seconde
Lycée - Première

Informations concernant l’offre

Durée

1h

Détail du prix total

Le prix inclus l’accès à la séance et un atelier une fois la séance terminée.
1000 caractères max.

Contact

miss.rond@point.com
01010100101

Cette offre est accessible aux publics en situation de handicap
Moteur, Visuel

Classes engagées

- Mme NOM11410556 - **22 3EME** - 3ème A (3A)
- Mme NOM11410793 - **25 4EME** - 4ème A (4A)

Classe(s) inscrite(s)

Date limite de confirmation : 24/12/2021 à 00:01

Pré-réservé le 14/12/2021 à 00:01 par **M. Reda Khteur**

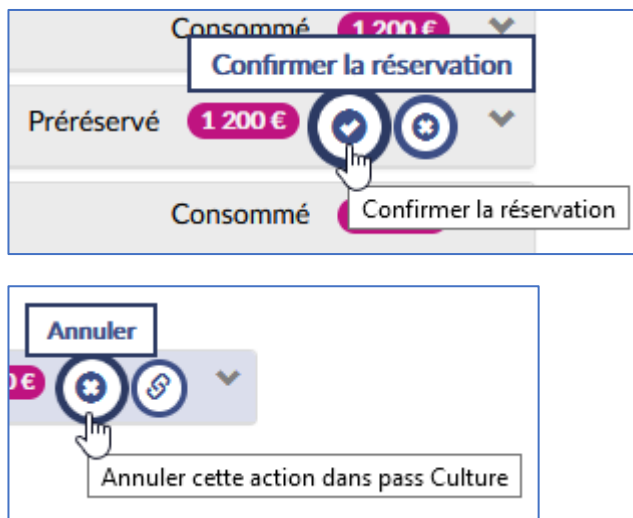
Identification de la personne ayant fait la pré-réservation

Données de démonstration.

5.1.1.1 Iconographie

Pour en savoir plus sur l’action d’un bouton, laissez le pointeur de la souris, sans cliquer, sur une icône pour afficher son libellé et son info bulle.

Exemples :



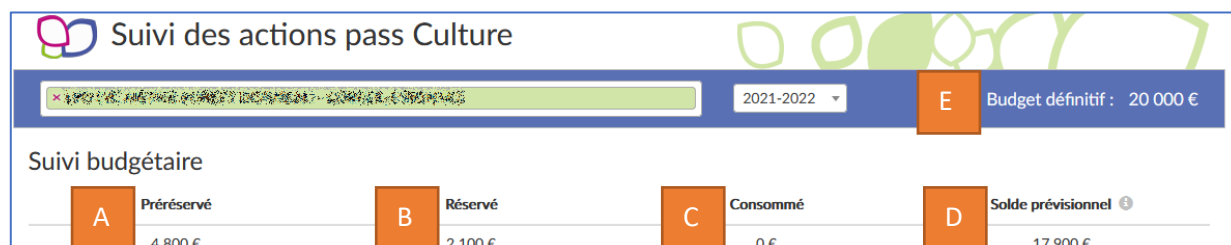
Exemple 1 : Sur le bouton "Pré-réservé 1 200 €", survoler l’icône de confirmation (cercle avec une coche) affiche l’info bulle "Confirmer la réservation".

Exemple 2 : Sur le bouton "Annuler", survoler l’icône d’annulation (cercle avec une croix) affiche l’info bulle "Annuler cette action dans pass Culture".

5.2 Suivi budgétaire

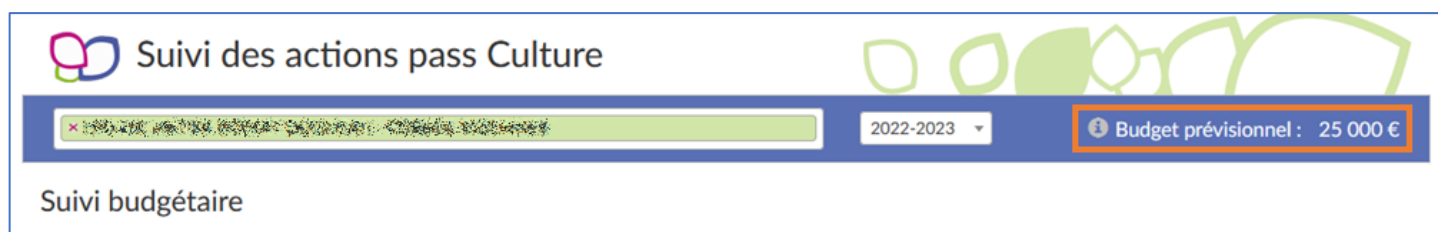
Le tableau de suivi budgétaire présent en haut de la page « Suivi des actions pass Culture » présente :

- (A) Le montant total de toutes les offres ayant le statut « **pré-réservé** » pour l'établissement
- (B) Le montant total de toutes les offres ayant le statut « **réservé** » pour l'établissement
- (C) Le montant total de toutes les offres ayant le statut « **consommé** » pour l'établissement
- Le « **solde prévisionnel** » (D) correspond au « **budget prévisionnel ou définitif** » (E) moins le « **réservé** » (B) et le « **consommé** » (C).

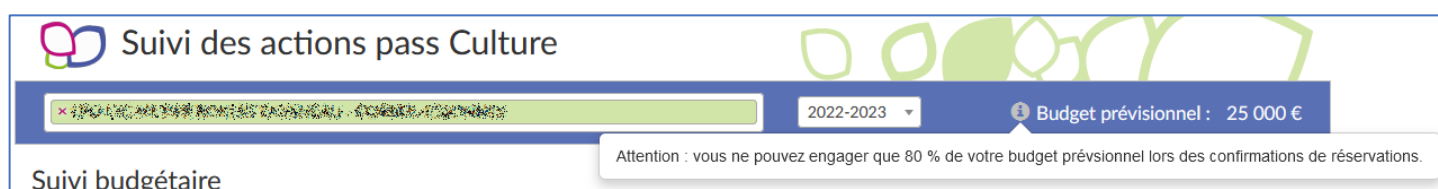


5.2.1 Budget prévisionnel

Le « **budget prévisionnel** » est calculé à partir des effectifs prévisionnels de l'établissement, communiqués par les chefs d'établissement au mai de l'année N-1.



Il est à noter que les établissements ne peuvent utiliser que 80% de ce budget tant qu'il est « **prévisionnel** ».



5.2.2 Budget définitif

Le « **budget définitif** » est calculé à partir du constat d'effectifs réels de l'établissement, intégré par la DGESCO début novembre.



5.3 Détail des statuts et actions possibles dans ADAGE pour une offre pass Culture

5.3.1 Préréserver

Pour plus d'informations sur cette action, consultez [la section « Préréservation d'une offre pass Culture » de ce guide](#).

- Réalisable par : les rédacteurs de projet et les chefs d'établissement.
- Statut initial : (aucun).
- Statut final : préréservé.

5.3.2 Réserver

Le chef d'établissement confirme la préréservation de l'offre en cliquant sur le bouton « **Confirmer la réservation** » dans la page « **Suivi pass Culture** » (menu « **Etablissement** ») :



Cette action entraîne l'envoi d'un message de confirmation au partenaire culturel.

Le tableau de « Suivi budgétaire » est modifié. Le montant de la réservation est retiré de la colonne « Préréservé », ajouté dans la colonne « Réserve » et soustrait du « Solde prévisionnel ».

Préréservé	Réserve	Consommé	Solde prévisionnel ⓘ
7 100 €	0 €	1 000 €	19 000 €

Avant réservation

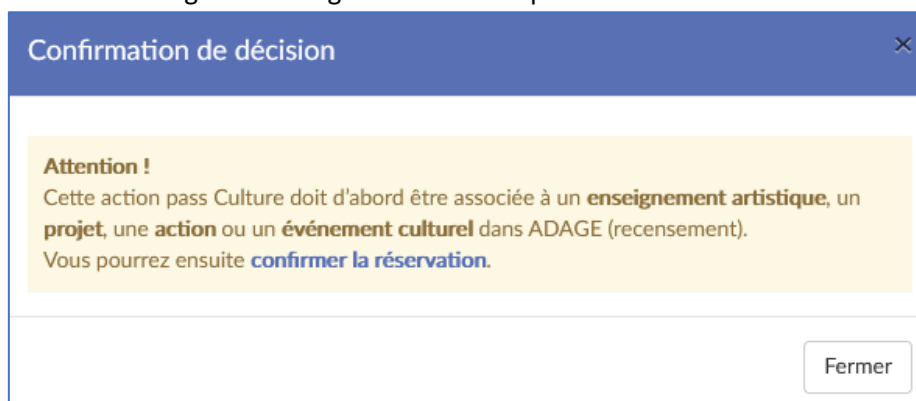
Préréservé	Réserve	Consommé	Solde prévisionnel ⓘ
5 900 €	1 200 €	1 000 €	17 800 €

Après réservation

Cette action doit être faite avant la « **date limite de confirmation** ».

5.3.2.1 Cas des actions pass Culture non associées à un projet ou une action

Une action pass Culture ne peut être confirmée que si elle est associée dans ADAGE à un projet ou une action. Si tel n'est pas le cas, alors un message vous le signale et vous empêche de confirmer la réservation.



5.3.3 Annuler par l'établissement

Si une préservation ou une réservation est annulée, il n'est plus possible d'associer l'offre à un projet ou une action, ni de consommer cette offre. Le partenaire culturel est informé par notification de l'annulation. Le suivi budgétaire est modifié en conséquence.

Cette action doit être faite avant la « **date limite d'annulation** ».

- Réalisable par : les chefs d'établissement.
- Statut initial : préservé ou réservé.
- Statut final : annulé par l'établissement.

Une offre annulée reste associée à son projet ou son action dans ADAGE et est visible des profils ayant le droit d'écriture sur le volet d'établissement.

5.3.4 Consommé

Ce statut apparaît une fois que la prestation du partenaire culturel a été payée par la société SAS pass Culture.

5.3.5 Annulé par le partenaire

L'offre a été annulée par le partenaire culturel proposant l'offre depuis son interface professionnelle pass Culture.

5.3.6 Détacher une action

Il est possible de détacher une action directement depuis le « **Suivi pass Culture** » pour l'associer ensuite à un autre projet ou action.

Actions pass Culture associées à un projet Adage

Enseignement artistique

- Chorale


Visite de l'Abbaye Royale + Musée d'art moderne + Nocturne Les étoiles de Fontevraud - le 03/01/2022 à 00:01

1 000 €
Pré-réservé

Détacher



Détacher cette action pass culture du projet ADAGE

Actions pass Culture non associées à un projet Adage


Product 19 - le 04/12/2021 à 00:01

Consommé
1 200 €

Avant détachement

Actions pass Culture associées à un projet Adage

Aucune action pass Culture associée à un projet adage

Actions pass Culture non associées à un projet Adage


Visite de l'Abbaye Royale + Musée d'art moderne + Nocturne Les étoiles de Fontevraud - le 03/01/2022 à 00:01

Pré-réservé
1 000 €




Product 19 - le 04/12/2021 à 00:01

Consommé
1 200 €

Après détachement

- Réalisable par
 - les chefs d'établissement et les rédacteurs de projet directement dans les projets et actions.
 - les chefs d'établissement depuis le « **Suivi pass Culture** ».
- Pas de changement de statut.
- L'action pass Culture n'est plus associée à aucun projet ou action dans ADAGE.

Annexes

A. Mon compte

La page « Mon compte » vous permet de voir le ou les profils spécifiques qui vous ont été accordés ainsi que de faire une demande pour obtenir un profil spécifique (liste disponible en annexe du guide établissement disponible dans ADAGE : « Ressource > Aide »).



A.A. Demande d'accès

Pour faire une demande d'accès, cliquez sur le bouton « **Demander un accès** » :



COMPTE TEST




[Demander un accès](#)

Vos profils

Profil	Statut

Sélectionnez le « **Périmètre** », la « **Zone** » et le « **Profil** » puis cliquez sur le bouton « **Enregistrer** ».

Nouvelle demande d'accès utilisateur

ATTENTION !
La demande d'un accès spécifique doit être accompagnée d'un échange pour **accord préalable** avec l'administrateur concerné.
Un courriel lui sera automatiquement envoyé lors de l'enregistrement de votre demande.
Un second courriel vous sera envoyé lorsque l'administrateur aura accepté ou refusé votre demande.

Accès utilisateur

Périmètre

Etablissement

Zone

X

Profil

Rédacteur de projet

Fermer

Enregistrer

Votre demande est enregistrée au statut « en attente » et un courriel est envoyé aux gestionnaires de la zone.


COMPTE TEST


[Demander un accès](#)

Vos profils

Profil	Statut
 Rédacteur de projet -  [email address] -  [phone number] - demandé le 30/09/2020 à 09:25	EN ATTENTE

A.B. Décision du gestionnaire

Vous êtes informé de la décision du gestionnaire par courriel :

Votre demande d'accès spécifique a été acceptée par COMPTE TEST (Administrateur technique).

Profil demandé : Rédacteur de projet CLG [REDACTED]

Ceci est un message automatique généré par l'application ADAGE. Merci de ne pas y répondre.

Exemple en cas d'acceptation.

Votre demande d'accès spécifique a été refusée par COMPTE TEST (Administrateur technique).

Profil demandé : Pilote académique VERSAILLES

Ceci est un message automatique généré par l'application ADAGE. Merci de ne pas y répondre.

Exemple en cas de refus.

La page « **Mon compte** » est mise à jour avec le nouveau profil et l'historique des demandes :


COMPTE TEST

[Demander un accès](#)

Vos profils

Profil	Statut
 Rédacteur de projet - CLG [REDACTED]	ACTIF

Historique des demandes

Profil	Date de demande	Décision
 Pilote académique - VERSAILLES	saisie le 30/09/2020 à 09:53	Refusée le 30/09/2020 à 09:53 par TEST COMPTE (Administrateur technique)
 Rédacteur de projet - CLG [REDACTED]	saisie le 30/09/2020 à 09:25	Acceptée le 30/09/2020 à 09:39 par TEST COMPTE (Administrateur technique)

B. Menu Etablissement > Utilisateurs

Les chefs d'établissements ont accès à la gestion des utilisateurs pour créer des utilisateurs et leur donner le profil « rédacteur de projet ».



Les rédacteurs de projet ont quasiment les mêmes droits que les directeurs d'école et les chefs d'établissement, ils peuvent :

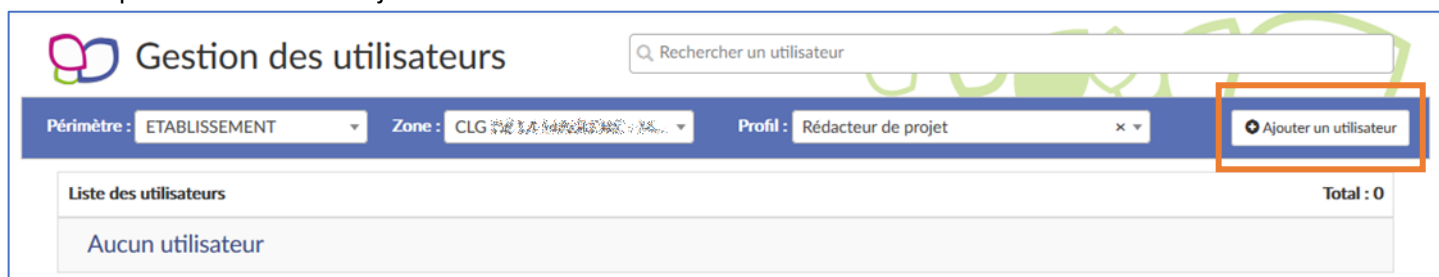
- gérer les demandes de projets pour l'appel à projets
- recenser des enseignements artistiques, des projets, des actions ou des événements culturels
- gérer les classes

pour leur établissement. Les rédacteurs de projet sont automatiquement ajoutés dans les listes référençant les personnels de l'établissement et peuvent ainsi être ajoutés les projets et le recensement.

Les rédacteurs de projet n'ont pas la possibilité de créer d'autres utilisateurs ni de saisir/modifier la partie « analyse de la situation » dans les « informations établissement » du volet culturel ni l'« avis du chef établissement » dans l'appel à projets pour le second degré.

B.A. Ajout d'un utilisateur

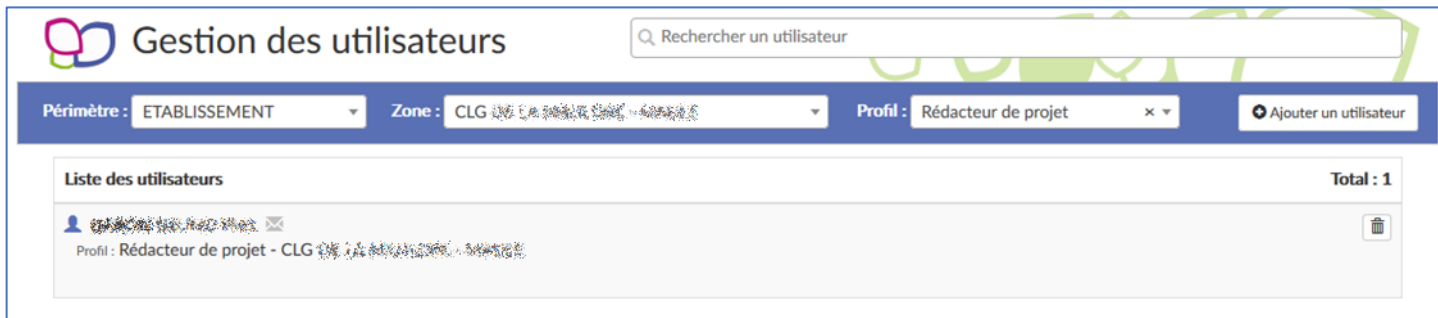
Cliquez sur le bouton « Ajouter un utilisateur » :



Sélectionnez l'agent, **parmi ceux affectés sur l'établissement**, à qui donner le profil rédacteur dans la liste déroulante puis cliquez sur le bouton « Enregistrer ».



L'utilisateur a maintenant le profil « **rédacteur de projet** » pour votre établissement. Il peut désormais faire des saisies pour l'établissement.



Gestion des utilisateurs

Périmètre : **ETABLISSEMENT** Zone : **CLG** Profil : **Rédacteur de projet**

Liste des utilisateurs Total : 1

 	Profil : Rédacteur de projet - CLG	
---	------------------------------------	---

Si vous souhaitez donner un profil « rédacteur de projet » à un personnel non affecté à l'établissement, ce dernier devra en faire la demande depuis sa rubrique « [Mon Compte](#) ».